

## CABINET

Arrêté n° 7189 /MDN/CAB

Portant nomination d'un conseiller. ✱

## LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,

## VISAS :

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2009 - 398 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre à la Présidence, chargé de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2014-500 du 15 octobre 2014 portant intégration dans la magistrature congolaise de certains officiers militaires, gendarmes et policiers ;

Vu le décret n° 2017-400 du 10 octobre 2017 déterminant la composition des cabinets ministériels ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement,

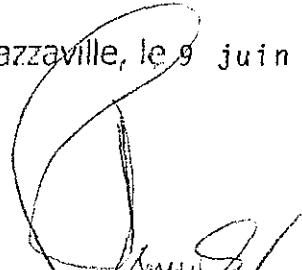
## Arrête :

**Article premier :** Le magistrat de 2<sup>ème</sup> grade, 2<sup>ème</sup> groupe, 4<sup>ème</sup> échelon **SAMBA Edmond Anicet** est nommé conseiller administratif et juridique du ministre de la défense nationale.

**Article 2 :** L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 9 juin 2023

  
Charles-Richard MONDJO.